



TRAVAILLER PLUS POUR DES PENSIONS LAMINÉES ? RIEN N'EST JOUÉ !

Aucune réforme ne peut se faire contre les aspirations d'une société à plus de justice et de démocratie !

Partout dans le pays, le rejet d'une réforme brutale et injuste des retraites s'est enraciné : mobilisation encore plus massive du privé et du public lors de la journée de grèves et de manifestations du 23 septembre, après celles du 24 juin et du 7 septembre, soutien toujours plus large de l'opinion publique, participation enfin de nouvelles catégories (étudiants, salariés des PME...) au mouvement.

Le Président et le Gouvernement ne peuvent plus convaincre...

- ils ont fait le choix du coup de force: examen dans un calendrier resserré de la loi au Parlement avec un vote en première lecture le 15 septembre avant sa transmission au Sénat à compter du 5 octobre ;
- ils ont fait le choix de l'aveuglement devant la puissance d'une mobilisation dont ils veulent asséner, contre l'évidence, qu'elle faiblit ;
- ils ont fait le choix de l'intransigeance brutale pour tenter d'imposer une réforme qui fait payer aux salariés les effets de la crise, ne garantit pas la pérennité du système par répartition, amplifie les inégalités et prépare la baisse des pensions de tous en instituant un travailler plus pour gagner moins...

C'est une preuve de leur faiblesse et de leur crainte face à une contestation sociale qui grandit et met directement en cause leur politique orientée vers la protection des intérêts de la finance et des grands rentiers. Il ne peut y avoir de réforme des retraites juste sans poser la question de la répartition des richesses et de la solidarité, de l'amélioration des conditions de vie et des droits sociaux.

Ils parient sur notre résignation ? Montrons notre détermination pour imposer d'autres choix de société !

Après les journées du 24 juin, du 7 septembre, du 23 septembre, du 2 octobre, à l'appel de l'intersyndicale (CGT, CFDT, CGC, CFTC, FSU, SUD, FO, UNSA)

NOUVELLE JOURNÉE DE GRÈVE ET DE MANIFESTATIONS MARDI 12 OCTOBRE



Après avoir sauvé à nos frais les banques et les "marchés" en 2008, le "Président des riches" répond aux exigences des mêmes pour apurer les comptes en faisant payer, une fois de plus, les salariés et les futurs retraités

- 62 ans, 67 ans, pour une retraite amputée

Déjà le nombre d'annuités (41) est quasi impossible à atteindre dans la grande majorité des cas (la moyenne est pour le moment de 36.5 annuités effectives), et les pensions sont déjà amputées dans la situation actuelle.

Mais le seuil nouveau d'annulation de la décote (à terme 67 ans !) aggrave considérablement le tout : même à 62 ans, on est très loin d'une retraite à taux plein. A 5% par année de décote, à terme, c'est la paupérisation des futurs retraités qui est programmée, surtout pour les plus jeunes.

- Les "vieux" au travail, les jeunes au chômage ?

Travailler jusqu'à 62 ans alors qu'il y a environ 4 millions de chômeurs, cela veut dire des centaines de milliers d'emplois qui ne seront pas libérés pour les jeunes (qui commenceront donc plus tard dans la vie active avec moins d'annuités et une retraite future amputée), des travailleurs âgés en plus grand nombre au chômage puis au chômage de longue durée puis en fin de droits et des comptes de l'indemnisation du chômage alourdis.

- L'imposture de l'argument "démographique"

La principale raison de l'aggravation des déficits sociaux est la crise financière : en 2006, donc avant la crise, le déficit de l'ensemble du système de retraite n'était que de 2,2 milliards d'euros. Depuis la situation démographique est inchangée mais, par contre, on a renfloué les banques et les spéculateurs, et le chômage croissant pèse sur la rentrée des cotisations sociales.

Mensonge d'État : "En 2010, il y a 1,8 cotisants pour 1 retraité ; il n'y en aura plus que 1,2 en 2050 et nous ne pourrons plus financer les retraites". Avec une multiplication par 1,8 de la productivité du travail en 40 ans, selon le chiffre du COR, les 1,2 cotisants de 2050 produiraient autant que 2,2 cotisants aujourd'hui et donc beaucoup plus que les 1,8 du Gouvernement.

- "Comparaisons" européennes : l'intox

L'Allemagne attendra 2029 pour que l'âge de départ soit fixé à 67 ans. A l'heure actuelle, c'est encore 35 annuités, et seulement 21,5 % des salariés allemands travaillent au-delà de 60 ans, encore moins qu'en France.

- Une autre réforme est possible, il faut partager les richesses...

En 2008, les revenus financiers nets versés par les seules sociétés financières = 110 milliards €.

Les dividendes versés par les sociétés non financières sont passés de 3% en 1982 à 8% de la valeur ajoutée 76 milliards €.

Les 500 premières fortunes françaises représentent 196 milliards €.

Il y a en France 378 000 millionnaires en euros.

24 milliards € de réductions fiscales pendant la décennie écoulée au titre de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur la fortune et des droits de succession : plus des deux tiers du déficit de tous les régimes de retraite en 2010.

70 milliards € de niches fiscales : plus de deux fois le montant du déficit retraites 2010.

45 milliards € d'exonérations de cotisations sociales.

Ce qui génère les déficits n'est pas la dépense publique (qui stagne) mais l'amputation massive des recettes, fiscales et sociales, au seul profit des plus fortunés.

Programme du candidat Sarkozy Janvier 2007

"Le droit à la retraite à 60 ans doit demeurer"

Main basse sur les salaires des fonctionnaires

3% de cotisations en plus = une journée de salaire par mois (50 à 100 €!) après des années de baisse du pouvoir d'achat. Du jamais vu depuis 1935 (décrets lois Laval).

L'espérance de vie "en bonne santé"

A la naissance est estimée à 64,2 ans pour les femmes.

Elle est plus faible pour les hommes (63,1 ans)". Le site officiel de la Sécurité sociale l'affirme, "la fréquence des maladies professionnelles avec arrêt augmente très fortement avec l'âge, surtout après 60 ans, tout comme celle des maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente ou un décès".



**POUR TOUS, 60 ANS, 75% DU
DERNIER TRAITEMENT POUR 37,5
ANNUITÉS, 6 DERNIERS MOIS,
MAINTIEN DU CODE DES PENSIONS**